

INTERVENTION FINANCIÈRE FORMATION ADR INITIALE

Formulaire de demande

Une entreprise ressortissant à la CP 127 peut demander au Fonds Social **un montant de 500 euros pour chaque nouveau travailleur pour la formation ADR initiale et le ou les examens** de ce travailleur, aux conditions suivantes :

- Le travailleur est employé en tant que chauffeur dans le commerce de combustibles (CP 127, cat. ONSS 091) depuis au moins 6 mois par l'employeur qui introduit la demande.
- L'employeur introduit la demande dans les 24 mois suivant l'entrée en service du travailleur et prouve, à l'aide des pièces justificatives nécessaires, qu'il a supporté l'intégralité du coût des formations ADR et des examens.

Attention !

En raison d'un retard dans la transmission des données DMFA, nous ne pouvons traiter les demandes que six mois après l'entrée en fonction du nouveau travailleur.

A compléter par l'employeur

Entreprise :

Adresse :

Personne de contact :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Numéro ONSS : 091-.....

Numéro de compte en banque : IBAN: BE.....

BIC :

Date : / /

Signature :

INTERVENTION FINANCIÈRE FORMATION ADR INITIALE

A remplir pour chaque travailleur

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

Formation suivie :

- Formation de base catégorie I 'colis'
- Formation de base catégorie I et II 'colis et citerne'
- Formation de base catégorie IV 'combustibles liquides'
- Examen ADR

Veuillez envoyer ce formulaire de demande accompagné **d'une copie de la facture des formations et des examens au nom de l'entreprise et indiquant les noms du/des travailleur(s)** au Fonds Social à l'adresse info@fonds127.be.